

RENOUVELLEMENT DE L'AUTORISATION DE LA MARBRIERE DE « BIELLE »

Lieu-dit « Brèche Bénou », Bielle (64)

DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE D'IMPACT

Décembre 2025

Réf : 127 774 - A1MAESC



N° Dossier	Agence	Document	Rédigé par	Date	Version	Vérifié par
A1MAESC - 127 774	SI TOU	Résumé non technique de l'étude d'impact	Julien LARIEUX	03/12/25	VF	Patrick Lacan

A1MAESC - 127 774	SOLER IDE	Résumé non technique de l'étude d'impact	IND	03/12/25	VF
Dossier	Agence	Document	Rédigé par	Date	État

SOMMAIRE

1	DESCRIPTION DE L'ETAT ACTUEL DE L'ENVIRONNEMENT	5
1.1	MILIEU PHYSIQUE	6
1.2	PAYSAGE ET PATRIMOINE	9
1.3	MILIEU NATUREL	12
1.4	MILIEU HUMAIN	15
2	ANALYSE DES EFFETS DE L'INSTALLATION SUR L'ENVIRONNEMENT	18
2.1	IMPACT SUR LA QUALITE DES EAUX, SUR LE SOL ET LE SOUS-SOL	18
2.2	IMPACT SUR LA QUALITE DE L'AIR ET SUR LE CLIMAT	21
2.3	IMPACT SUR LE MILIEU NATUREL	23
2.4	IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT HUMAIN	25
2.5	IMPACTS SUR LES BIENS MATERIELS ET SUR LE PATRIMOINE CULTUREL ET HISTORIQUE	28
2.6	IMPACT ASSOCIE A LA PRODUCTION DE DECHETS	28
2.7	IMPACTS TEMPORAIRES LIES AU CHANTIER	29
2.8	INCIDENCES RESULTANT DE LA VULNERABILITE DU PROJET AUX RISQUES MAJEURS	31
2.9	VULNERABILITE DU PROJET AU CHANGEMENT CLIMATIQUE	33
2.10	CONCLUSION SUR L'ANALYSE DES IMPACTS DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT	34
3	ANALYSE DES EFFETS CUMULES AVEC D'AUTRES PROJETS	41
4	COMPATIBILITE AVEC LES SCHEMAS DE GESTION DES EAUX	42
4.1	SDAGE RHONE-MEDITERRANEE-CORSE 2022-2027	42
4.2	SAGE	42
5	ANALYSE DES EFFETS DU PROJET SUR LA SANTE	43
5.2	CONCLUSIONS DE L'EVALUATION DES RISQUES SANITAIRES	43

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Réseau hydrographique.....	7
Figure 2 : Rose des vents de la commune de Bielle.....	8
Figure 3 : Environnement local du terrain d'implantation de l'installation	9
Figure 4 : Monuments historiques à proximité du site	10
Figure 5 : Identification des sites NATURA 2000 à proximité du projet.	12
Figure 6 : Cartographie des habitats au sein de l'aire d'étude immédiate.	13
Figure 7 : Habitats et ERP à proximité du site d'étude.....	15
Figure 8 : Localisation des ICPE autour du site.....	16

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Usages et consommation en eau sur le site de l'entreprise ESCAVAMAR.....	18
Tableau 2 : Synthèse des impacts sur l'environnement.	34
Tableau 3 : Récapitulatif synthétique des données sur les milieux	43

A1MAESC - 127 774	SOLER IDE	Résumé non technique de l'étude d'impact	IND	03/12/25	VF
Dossier	Agence	Document	Rédigé par	Date	État

1 DESCRIPTION DE L'ETAT ACTUEL DE L'ENVIRONNEMENT

Les différents tableaux en pages suivantes présentent une synthèse des différentes thématiques de l'état actuel de l'environnement pour en déterminer la sensibilité.

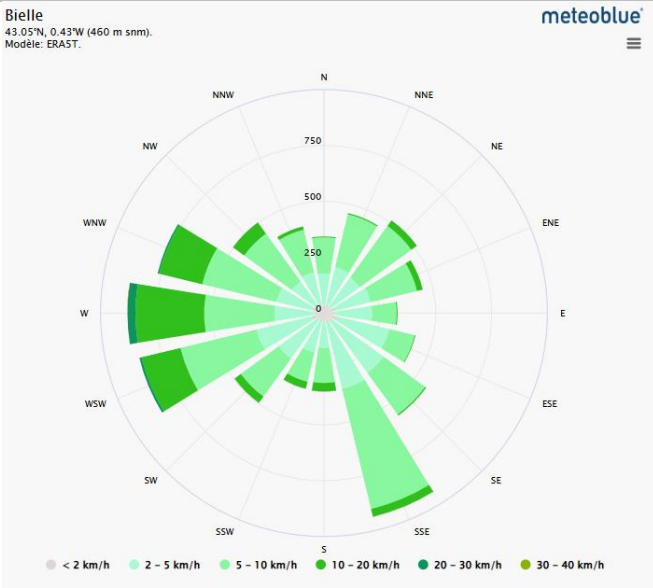
Légende :

	Enjeu très fort
	Enjeu fort
	Enjeu modéré
	Enjeu faible
	Enjeu très faible
	Enjeu nul

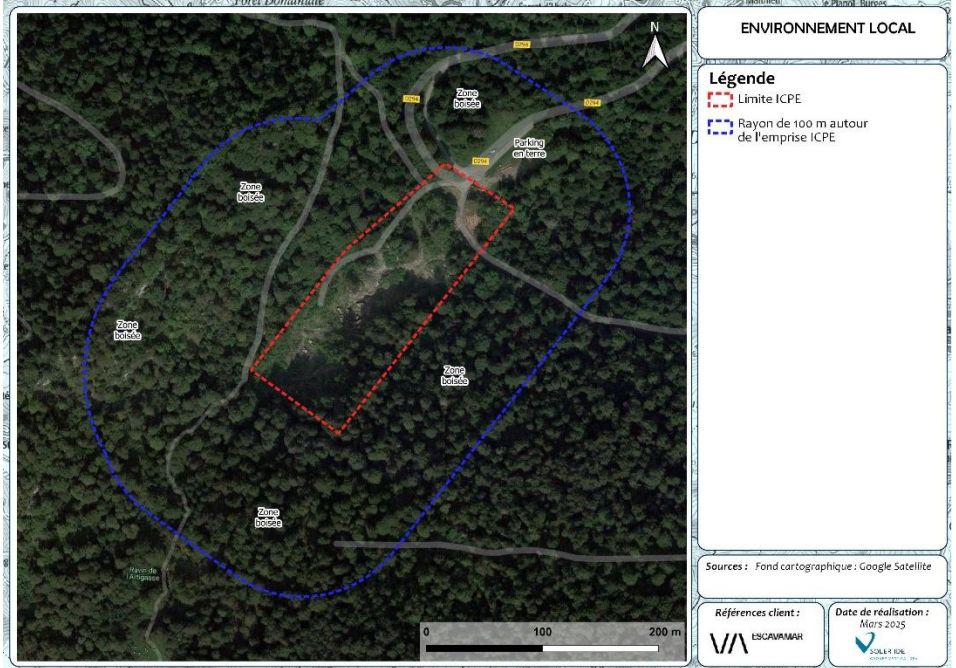
1.1 MILIEU PHYSIQUE

Paramètres	Synthèse de l'état actuel de l'environnement	Enjeux
Sol et sous-sol	☞ Site installé sur la formation géologique « Calcaire subrécifal à Toucasia de l'Aptien supérieur » ; ☞ Gisement de marbre exploité issu d'un métamorphisme de contact lié aux remontées de roches éruptives, notamment du massif de lherzolite du Turoun de la Técoùère ; ☞ Contexte géologique au droit de l'implantation de l'installation de nature peu perméable ; ☞ Terrain composé d'espaces boisés appartenants à l'ONF avant l'implantation de l'activité de carrière dans les années 1990.	Formation géologique ne présentant aucun facteur de sensibilité particulier. Prise en considération de la non perméabilité du sol pour les ouvrages de décantation et le rejet des eaux pluviales au sein du réseau hydrographique aval.
Eaux souterraines	☞ 1 masses d'eau souterraine : • Terrains plissés du bassin versant du gave d'Oloron et du Saison (FRFG051B) : masse majoritairement libre de type système hydraulique composite propre aux zones intensément plissées montagne présentant un bon état quantitatif et chimique depuis 2015. ☞ Pas de captage AEP d'eaux souterraines à proximité du site.	Absence de ressources exploitées en aval du site. Vulnérabilité des eaux souterraines aux rejets de pollution.
Eaux superficielles	☞ 1 masse d'eau superficielle : Le Gave d'Ossau du confluent du Gave de Bious au confluent du Lau (FR256B) à 6 km à l'est du site : masse d'eau naturelle présentant un bon état chimique et écologique depuis 2015 ; ☞ Pas de captage AEP d'eaux superficielles à proximité du site.	Réseau hydrographique très éloigné du site d'étude.

Figure 1 : Réseau hydrographique

Paramètres	Synthèse de l'état actuel de l'environnement	Enjeux
	Bielle 43.05°N, 0.43°W (460 m snm). Modèle: ERA5T.  Figure 2 : Rose des vents de la commune de Bielle.	
Risques naturels	☞ Site en dehors de tout zonage réglementaire pour le PPRN de la commune ; ☞ Le site du projet présente un aléa de retrait-gonflement des argiles moyen ; ☞ La commune de Bielle est classée en zone de sismicité moyenne (4/5) ; ☞ La commune de Bielle est concernée par le risque de feux de forêt.	Enjeu moyen concernant le retrait gonflement des argiles. Risque sismique important et vulnérabilité aux feux de forêt.
Qualité de l'air	☞ Qualité de l'air au droit du terrain caractéristique d'une zone de fond rurale ; ☞ Pas de station de mesure ATMO proche du site d'étude (la plus proche à 29 km) ; ☞ Principale source potentielle de pollution = circulation faible sur la RD294.	Enjeu de non-dégradation de la qualité de l'air.

1.2 PAYSAGE ET PATRIMOINE

Paramètres	Synthèse de l'état actuel de l'environnement	Enjeux
Unités paysagères	☞ Site localisé dans l'unité paysagère « Haut Béarn » : alternance de zones agricoles, coteaux boisés et versants ouverts.	Pas d'enjeu
Occupation du sol	☞ Site situé au niveau de la marbrière actuelle, au sein d'un environnement montagnard, espace naturel largement dominé par les espaces boisés à l'ouest de la commune de Bielle.	Pas d'enjeu
Paysage local	☞ Environnement proche du site caractérisé : - Au nord par une étendue forestière parcourue par des chemins forestiers et par la route départementale 294 ; - À l'ouest, au sud et à l'est seulement par des espaces boisés appartenant à l'ONF et parcourus par des chemins forestiers.  Figure 3 : Environnement local du terrain d'implantation de l'installation	Abords du site fortement abordés, le principal enjeu correspond au maintien de cette végétation.

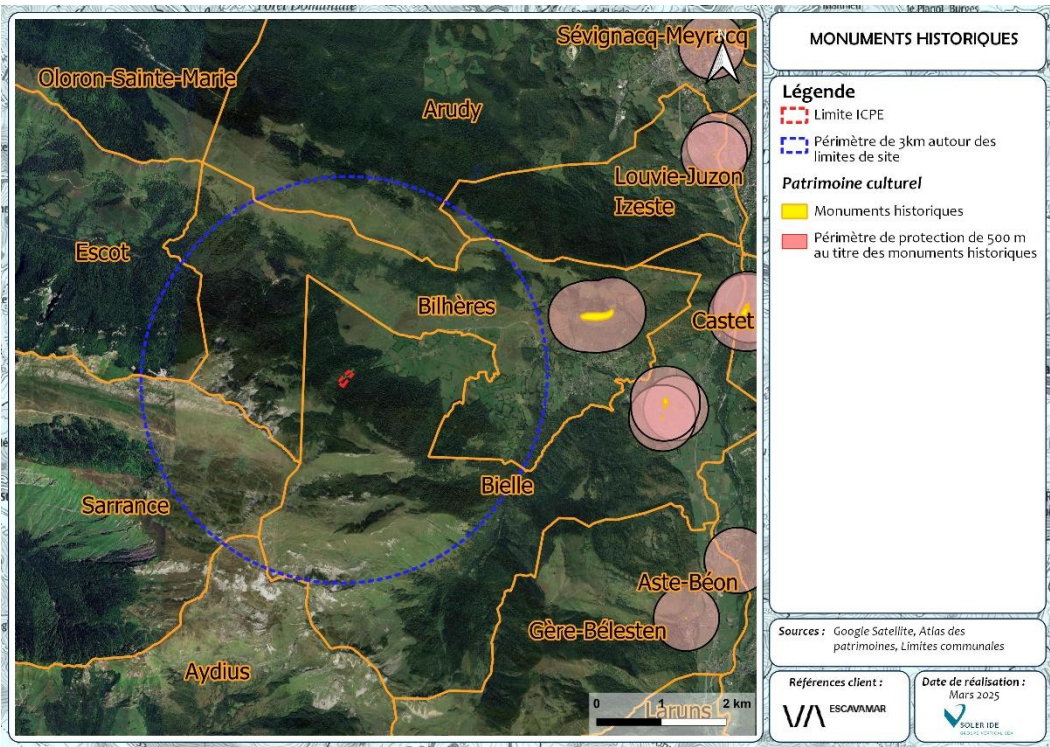
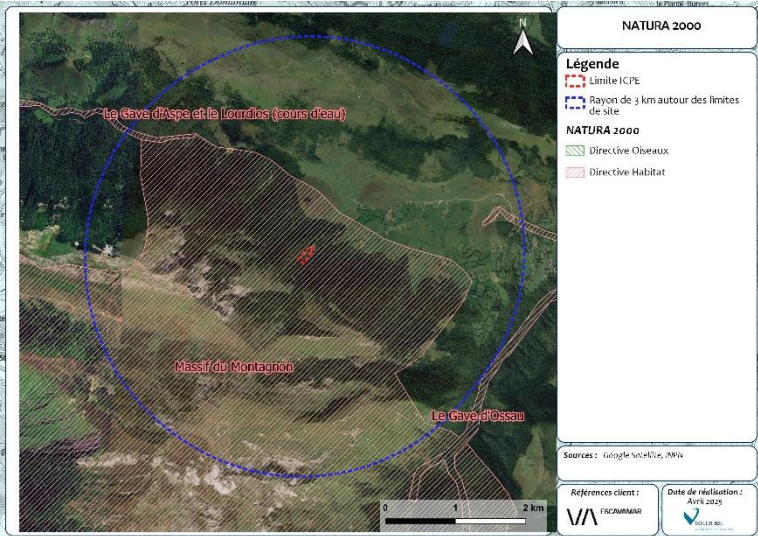
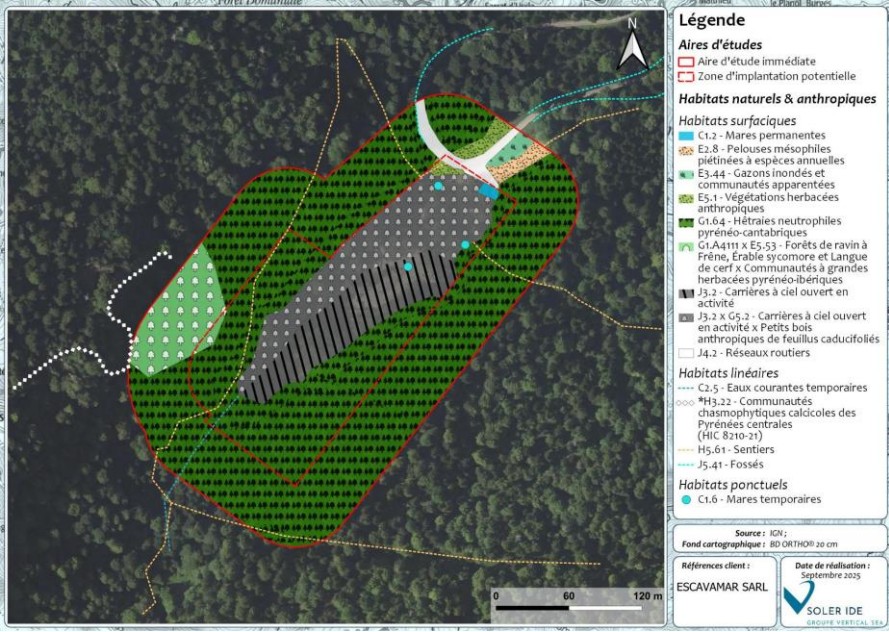
Paramètres	Synthèse de l'état actuel de l'environnement	Enjeux
Perception visuelle	- Le site s'implante dans un environnement montagneux, occupé par une matrice forestière dense composée principalement de hêtres et de sapins ; - Intégralement entouré par une bande arborée ou un habitat à dominante forestière qui englobe le site sur un rayon de 500 m, il est très peu visible depuis les alentours, y compris au niveau de la D294 qui passe directement en contrebas au nord de la limite ICPE du site.	Visibilité très faible depuis les alentours, aucun enjeu.
Archéologie	- Site concerné par aucun plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV) ; - Non cerné également par une zone de présomption de prescription archéologique.	Pas d'enjeu en raison de l'absence d'extension du site.
Patrimoine culturel	- Le monument historique inscrit ou classé le plus proche est situé à 3,6 km du site ; - Site d'étude en dehors de tout périmètre de protection associé.  MONUMENTS HISTORIQUES Légende - Limite ICPE - Périmètre de 3km autour des limites de site Patrimoine culturel - Monuments historiques - Périmètre de protection de 500 m au titre des monuments historiques Sources : Google Satellite, Atlas des patrimoines, Limites communales Références client : ESCAVAMAR Date de réalisation : Mars 2025 SOLER IDE GROUPE VERTICAL S	Pas d'enjeu.

Figure 4 : Monuments historiques à proximité du site

Paramètres	Synthèse de l'état actuel de l'environnement	Enjeux
Patrimoine paysager	- Aucun site classé ne se trouve à proximité du projet ; - Le site inscrit le plus proche est situé à 3,6 km du projet.	Pas d'enjeu

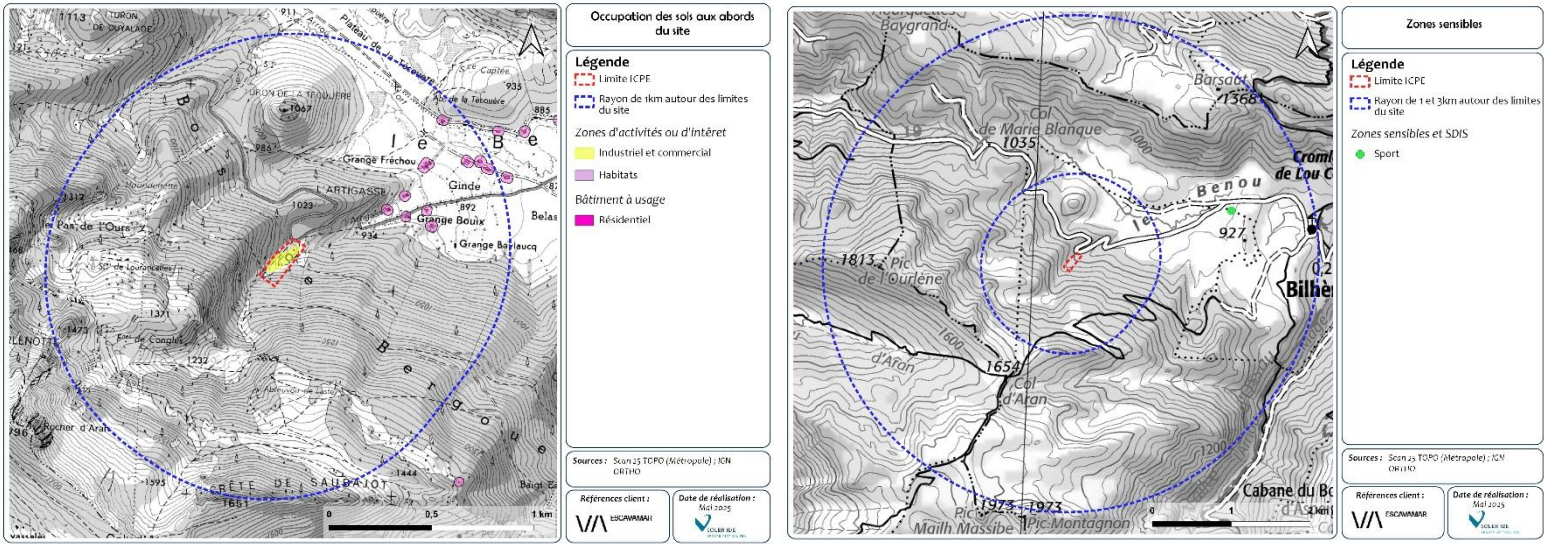
1.3 MILIEU NATUREL

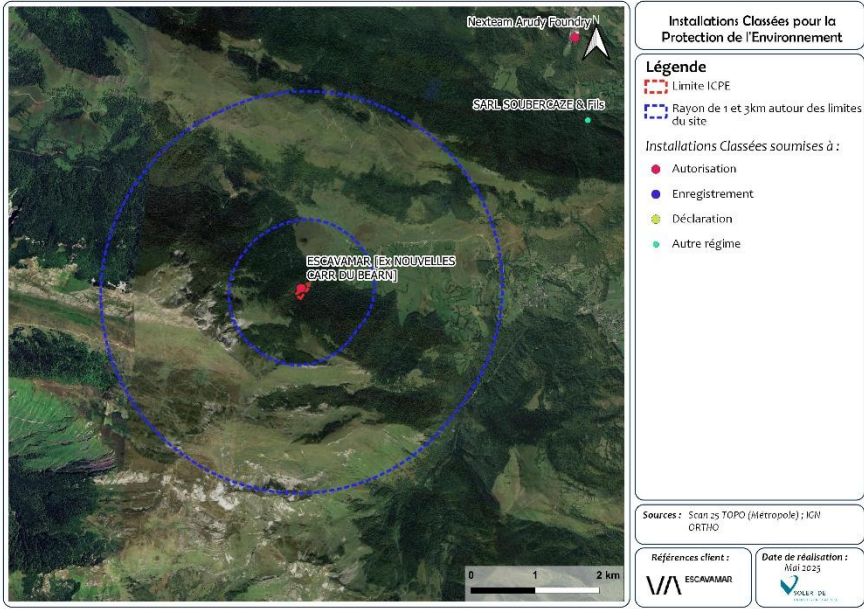
Paramètres	Synthèse de l'état actuel de l'environnement	Enjeux
Patrimoine naturel	☞ Site d'étude inclus au sein du site Natura 2000 « Massif du Montagnon » (FR7200745–ZSC), présentant un lien écologique et hydraulique avéré avec celle-ci ; ☞ Trois espaces réglementaires au sein de l'aire d'étude immédiate ; ☞ Potentiel lien écologique (habitats et faune) avec cinq ZNIEFF de type I et II.  Figure 5 : Identification des sites NATURA 2000 à proximité du projet.	Enjeux forts en raison de l'inclusion du site au sein de plusieurs espaces réglementaires.
Habitats	☞ Un habitat d'intérêt communautaire est présent dans le site : l'HIC 8120-21 - « Végétation des rochers calcaires de l'étage montagnard, insensible à l'exposition, des Pyrénées » . ☞ Les habitats de l'aire d'étude sont composés d'un boisement mixte de type Hêtraie-sapinière au milieu duquel se trouve une carrière de marbre en activité. Autour s'articulent divers milieux de type falaises, jeunes boisements sur éboulis, prairie humide, route, sentier et végétations anthropiques perturbées. Plusieurs milieux aquatiques sont aussi présents çà et là : mares, fossés et cours d'eau temporaire.	Espace faiblement anthropisé à fort enjeu local de conservation. L'un de ces habitats présente un statut de protection particulier.

Paramètres	Synthèse de l'état actuel de l'environnement	Enjeux
	 Figure 6 : Cartographie des habitats au sein de l'aire d'étude immédiate.	
Zones humides	☞ Une zone humide a été identifiée selon l'approche Habitat, correspondant aux « Gazons inondés et communautés apparentées », couvrant 466m² ; ☞ Les approches pédologique et botanique se sont révélées négatives.	Enjeu très faible en raison de la présence de la zone humide hors de l'aire d'étude immédiate.
Flore	☞ 11 espèces patrimoniales observées in situ → enjeu moyen ☞ 3 espèces espèce exotique envahissante (EEE) identifiée → enjeu important ☞ La flore présente est diversifiée et non-entretenu → enjeu moyen	Vu l'ensemble de ces éléments, le site d'étude est considéré comme présentant un enjeu fort du fait notamment du risque de colonisation par les Espèces Exotiques Envahissantes.
Faune	☞ Invertébrés : Une espèce d'intérêt communautaire est potentiellement présente dans l'aire d'étude immédiate → enjeu faible ; ☞ Amphibiens : points d'eau propice à la reproduction des espèces avec 1 espèce protégée présente dans l'aire d'étude immédiate → enjeu faible ;	Le niveau global d'enjeux du site au niveau de la zone d'extraction peut être considéré comme modéré, en raison de la présence à proximité d'enjeux forts

Paramètres	Synthèse de l'état actuel de l'environnement	Enjeux
	☞ Reptiles : 1 espèce protégée confirmées lors des inventaires → enjeu modéré ; ☞ Mammifères (hors chiroptères) : présence potentielle d'espèces communes et non protégées → enjeu faible ; ☞ Chiroptères : 18 espèces recensées et/ou potentielles au sein de l'aire d'étude immédiate, dont 2 présentant un enjeu local fort, avec de nombreux gîtes potentiels et un site d'étude très favorable à la reproduction des chiroptères arboricoles → enjeu fort ; ☞ Oiseaux : 11 espèces patrimoniales sont potentiellement présente dans l'aire d'étude immédiate. Parmi elles, 4 espèces ont un enjeu local fort → enjeu fort ; ☞ Insectes : Présence d'espèces communes et non protégées au droit des milieux végétalisés périphériques de la marbrière → enjeu faible.	pour les oiseaux et les insectes, moyens pour les reptiles, et faibles pour les autres groupes étudiés.
Continuités et fonctionnalités écologiques	☞ Milieux naturels intéressants pour le déplacement de certaines espèces et le développement d'une biodiversité riche → enjeu moyen ; ☞ Localement, les milieux boisés peuvent contribuer à la trame verte locale.	Enjeu modéré

1.4 MILIEU HUMAIN

Paramètres	Synthèse de l'état actuel de l'environnement	Enjeux
Population	☞ Bielle en 2021 : 383 habitants et densité 15,1 hab/km², très inférieure à la moyenne française.	Pas d'enjeu
Habitat riverain et ERP	☞ Zone rurale situé au droit d'espaces forestiers appartenant à l'ONF ; ☞ Zone d'habitations la plus proche à plus de 450 m au nord-est ; ☞ ERP le plus proche à 2km à l'est.  Figure 7 : Habitats et ERP à proximité du site d'étude	Site éloigné des habitats et des ERP
Activités humaines	☞ Prépondérance du secteur tertiaire avec une forte représentation des établissements relevant du commerce de gros et de détail ? des transports, de l'hébergement et de la restauration (38,5 % des établissements) ainsi que des activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien (17,9 %) ; ☞ Les terrains du projet s'insèrent dans un massif boisé géré par l'ONF faisant l'objet d'une exploitation ; ☞ Aire géographique bénéficiant de diverses appellations d'origine et indications géographiques protégées (AOP et IGP) pour le fromage de brebis ainsi que pour les produits gastronomiques comme le canard à foie gras.	Enjeu moyen du fait de la sensibilité des espaces boisés alentours appartenant à l'ONF, qui doivent être préservés et restaurés après l'achèvement de l'activité.

Paramètres	Synthèse de l'état actuel de l'environnement	Enjeux
Tourisme et loisirs	- Quelques chemins de randonnée et des lieux culturels d'intérêt sont présents dans un périmètre de 2 km ; - Aucune structure sportive n'est présente dans un périmètre de 2 km.	Pas d'enjeu
Infrastructures de transport	- Site accessible par la route départementale RD294 puis par les pistes aménagées au sein de l'ICPE ; - Trafic moyen journalier annuel sur la RD294 (en 2023) est de l'ordre de 257 véhicules dont 8 poids lourds (soit 3 % de PL) ; - Voie ferrée la plus proche située à 8,3 km à l'ouest du site ; - Aérodrome d'Oloron-Hérrère situé à 13 km au nord du site et hélistation d'Oloron-Sainte-Marie situé à 18 km au nord du site.	Pas d'enjeu
Documents urbanisme	- Site en zone urbaine Nx : zone à vocation d'exploitation de carrières ; - Activité du projet compatible avec le PLU de la commune de Bielle.	Pas d'enjeu
Risques technologiques	- Commune de Bielle non concernée par un Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) ; - Aucune ICPE ni site SEVESO à proximité du projet. L'ICPE la plus proche se situe à 10,8 km à l'ouest ;  Figure 8 : Localisation des ICPE autour du site.	Pas d'enjeu
	Pas de risque TMD au regard de l'éloignement des axes de transport et des gazoducs/oléoducs ;	

Paramètres	Synthèse de l'état actuel de l'environnement	Enjeux
Ambiance sonore et vibrations	☞ Secteur rural naturel, totalement entouré d'espaces boisés ; ☞ Secteur calme sans aucune nuisance sonore particulière en dehors de l'activité du site existant ; ☞ Le niveau de bruit est conforme sur tous les points en limite de propriété et en zone à émergence réglementée pour la dernière campagne de mesures en période diurne réalisée ; ☞ La marbrière ne sera pas source de vibrations sur le secteur d'étude.	Faible sensibilité en raison de l'éloignement des habitations.
Emissions lumineuses	☞ Présence limitée d'éclairages publics et industriels.	Pas d'enjeu
Réseaux et canalisations	☞ Pas d'alimentation électrique, fourniture d'électricité via un groupe électrogène ; ☞ Pas de ligne de télécommunication, utilisation d'un téléphone satellitaire ; ☞ Aucun réseau d'eau potable sur le site.	Pas d'enjeu

2 ANALYSE DES EFFETS DE L'INSTALLATION SUR L'ENVIRONNEMENT

2.1 IMPACT SUR LA QUALITE DES EAUX, SUR LE SOL ET LE SOUS-SOL

2.1.1 USAGES DE L'EAU

L'installation n'est pas raccordée au réseau d'adduction d'eau potable (AEP) de la commune de Bielle et l'approvisionnement en eau se fera par des bouteilles d'eau.

Concernant les eaux de process, elles seront utilisées au sein du site dans des cas très spécifiques et uniquement pour les opérations suivantes :

Tableau 1 : Usages et consommation en eau sur le site de l'entreprise ESCAVAMAR

Usages et consommation eaux sur site				
Utilisation	Provenance de la ressource	Conso journalière (m ³)	Fonctionnement (8 jours d'utilisation / mois)	Conso annuelle (m ³)
Découpe des blocs pendant les campagnes d'extraction	Source naturelle de Juranseis	0,9	7,5 mois par ans en moyenne	50
TOTAL				50

L'eau nécessaire provient de la source de Juranseis située à environ 500 mètres à l'ouest de la marbrière. L'entreprise est autorisée à utiliser cette source communale par l'intermédiaire du contrat de forage en cours en date du 20 novembre 2014.

La source alimente une cuve d'appoint d'une capacité de 42 000 litres. Le fonctionnement du site repose sur un système en circuit fermé dans la zone d'extraction : les eaux pluviales mélangées aux eaux de process sont récupérées et pompées vers cette cuve, permettant ainsi leur réutilisation en circuit fermé avec un rendement de 90%.

Sur une base de 250 jours de fonctionnement par an, la consommation totale en eau du site s'élèvera à 5 m³/an prélevés sur la source de Juranseis.

2.1.2 ORIGINE ET GESTION DES REJETS

Les rejets liés à l'activité de l'entreprise ESCAVAMAR sont uniquement les eaux pluviales collectées sur les surfaces non imperméabilisées de l'entièreté du site. Celles-ci sont collectées gravitairement via des fossés d'écoulement vers trois bassins de rétention et de décantation situés au nord de la marbrière pour un volume total de rétention de **132 m³**. Ces eaux seront ensuite rejetées par surverse au sein du réseau hydrographique aval.

Le besoin de rétention des eaux pluviales a été calculé grâce à la méthode des volumes lors de l'élaboration du dossier de demande d'autorisation de l'exploitation actuelle en date de 2014 pour un événement pluvieux d'occurrence trentennale. Le mode de gestion, déjà en place, sera maintenu à l'identique.

Deux regards de contrôle sont aménagés en aval des bassins de décantation BD n°2 et BD n°3, en amont des points de rejet vers le réseau hydrographique, permettent la prise d'échantillons représentatifs en vue de la réalisation d'analyses de la qualité des eaux rejetées dans le milieu naturel. Ces analyses sont effectuées annuellement par un organisme agréé et les résultats sont comparés avec les valeurs limites d'émissions prescrites à l'article 9.3.2 de l'arrêté d'autorisation d'exploiter.

A1MAESC - 127 774	SOLER IDE	Résumé non technique de l'étude d'impact	IND	03/12/25	VF
Dossier	Agence	Document	Rédigé par	Date	État

Afin de préserver la bonne qualité des rejets, l'entreprise continuera de procéder au curage des deux bassins de rétention 1 à 2 fois par an en fonction des besoins pour éviter tout colmatage et impact sur le milieu naturel aval.

Aucun rejet supplémentaire n'est prévu dans le cadre de l'installation projetée par rapport à la situation actuelle.

2.1.3 IMPACTS SUR LES EAUX SUPERFICIELLES

La marbrière s'approvisionne en eau auprès de la source communale de Juranseis, située à environ 500 mètres à l'ouest du site, pour ses opérations de sciage des blocs. La consommation d'eau pour le processus d'extraction est de 50 m³ par an. Cependant, la quantité d'eau réellement prélevée est mesurée entre 4 et 5 m³ par an en raison du système en circuit fermé, permettant le recyclage de 90% de l'eau de process utilisée. Ce mode de fonctionnement contribue à limiter fortement les besoins en eau et à réduire l'impact sur la ressource superficielle.

La réalisation du projet n'engendrera aucune augmentation de l'imperméabilisation des sols. L'organisation générale des écoulements ne sera donc pas modifiée par rapport à l'état actuel, à savoir la collecte des eaux pluviales au sein de 3 bassins de décantation avant rejet au milieu hydrographique aval par surverse.

Le site ne rejette aucun effluent au réseau hydrographique superficiel.

Compte tenu des types de rejets liés à l'activité et des mesures de prévention qui seront mises en place, le projet n'est pas susceptible d'être à l'origine d'un risque de dégradation significative des écoulements et de la qualité des eaux superficielles.

2.1.4 IMPACTS SUR LES SOLS ET LES EAUX SOUTERRAINES

2.1.4.1 Impact associé au rejet des eaux pluviales

Le projet ne prévoit aucun prélèvement d'eaux souterraines et les eaux pluviales seront rejetées au milieu naturel par écoulement au sein du réseau hydrographique aval.

Toutefois, les eaux ruisselant sur le site pourront s'infiltrer dans les formations calcaires fissurées et fracturées mais le risque de pollution des eaux souterraines est faible en raison des mesures de réduction et d'évitement suivantes.

Compte tenu de la nature de l'activité de l'entreprise ESCAVAMAR, les eaux pluviales des surfaces non-imperméabilisées sont susceptibles de contenir uniquement des Matières en Suspension (MES) de type poussières mais pas d'hydrocarbures.

De plus, aucun captage des eaux souterraines n'est situé à proximité du site.

Le projet n'est donc pas susceptible d'être à l'origine d'un risque de dégradation significative des écoulements des eaux souterraines.

2.1.4.2 Impact associé aux pollutions accidentelles

Le risque de pollution des sols du site est faible, grâce aux mesures suivantes :

- L'ensemble des activités les plus à risque (entretien et ravitaillement des engins) sont effectués à l'extérieur de l'emprise de l'ICPE, avec positionnement d'un moyen de rétention ou d'un géotextile et présence à proximité d'un kit anti-pollution ;
- L'ensemble des produits liquides polluants sont équipés de rétentions réglementaires (cuve de carburant) et sont positionnés au sein d'un local dédié ;
- Des mesures de protection type kits anti-pollution et des consignes d'utilisation seront également mises en place ;
- Le stationnement des véhicules et engins se fait au niveau d'une zone dédiée équipée d'un rouleau de géotextile absorbant afin d'éviter toute fuite de carburant à même le sol ;
- La vitesse de circulation est limitée à 10 km/h et l'itinéraire des véhicules est limité aux voies carrossables.

Les éventuels déversements de polluants seront traités avec les kits anti-pollution contenant des matériaux absorbants et l'établissement dispose d'un plan de gestion en cas de pollution accidentelle afin de traiter au plus vite le déversement et limiter la contamination des eaux souterraines

Compte tenu des mesures de prévention qui seront mises en place, les déversements accidentels ne sont pas susceptibles de porter atteinte à la qualité des eaux souterraines ou des sols.

2.2 IMPACT SUR LA QUALITE DE L'AIR ET SUR LE CLIMAT

Le site possède 4 sources diffuses de rejets atmosphériques :

- Poussières dues à l'extraction ;
- Poussières dues à la manipulation des matériaux (transport, chargement/déchargement) ;
- Gaz d'échappements des engins de manutention et véhicules ;
- Poussières dues à la circulation des véhicules sur le site.

2.2.1 IMPACTS DES REJETS SUR LA QUALITE DE L'AIR

En raison de la nature partiellement encaissée du site, l'envol de poussière sera limité à l'enceinte de la marbrière. En effet, les carrières encaissées agissent comme un puits naturel où les particules de poussière, majoritairement des PM10, retombent rapidement à l'intérieur du site. Les configurations topographiques encaissées freinent la dispersion des poussières dans l'environnement extérieur.

Les opérations d'extraction, d'abattage mécanique et de sciage (en plaques ou en blocs) des matériaux peuvent être source d'émissions de poussières. Cependant, au vu de la nature des matériaux exploités (matériaux denses), et surtout de la méthode d'exploitation (l'utilisation de la haveuse et du fil diamanté se fera à l'eau), les émissions de poussières restent modérées dans l'extraction du marbre

Les émissions dues au déversement de matériaux sont faites par bouffées et sont limitées aux abords immédiats des zones de déchargement. Afin d'éviter et de minimiser les sources d'émissions :

- Les matériaux sont stockés dans des zones dédiées, éloignées des limites de propriété, permettant de limiter les envols de poussières à l'extérieur du site ;
- La hauteur de déversement des matériaux est limitée ;
- Les opérations de manipulations des matières les plus émissives tiendront compte autant que possible des conditions météorologiques (orientation du vent notamment).

Le trafic généré par l'activité sur le site ne représente pas une source d'émissions atmosphériques conséquente sur le site. D'autant plus que l'ensemble des véhicules et engins utilisés dans le cadre de l'activité sont conformes aux normes applicables en matière d'émissions atmosphériques et font l'objet d'un entretien régulier (contrôle technique).

En revanche, des poussières peuvent être générées par la circulation des véhicules en période sèche et venteuse mais les voies de circulation non imperméabilisées feront l'objet d'un entretien régulier et la vitesse sur site sera limitée à 10 km/h. Les émissions de poussières restent par conséquent limitées.

L'impact sur la qualité de l'air restera faible et acceptable. Aucune gêne liée à une pollution de l'air n'est donc à craindre pour le voisinage.

2.2.2 INCIDENCES SUR LE CLIMAT

L'activité de l'entreprise ESCAVAMAR est susceptible d'avoir un effet sur le climat, que l'on peut quantifier en termes de rejets de CO₂ liés à la consommation de carburant (directement sur site et pour les transports). Sur la base des hypothèses usuelles d'exploitation (fonctionnement du site 7,5 mois/an, 5 jours/semaine, environ 8 h/jour, consommations moyennes des engins et des poids-lourds), le bilan équivalent CO₂ du projet comprend les postes suivants :

- Carburant consommé par les engins et installations de la marbrière :
 - Groupe électrogène alimenté en GNR pour la scie à fil diamanté Lochtmass LGR et la haveuse Fantini 70RA/P : $\approx 90 \text{ tCO}_2/\text{an}$;
 - Compresseur Atlas Copco XAS 186 (air comprimé pour la machine fond de trou et la perforatrice) : $\approx 40 \text{ tCO}_2/\text{an}$;
 - Pelle mécanique pour l'extraction : $\approx 36 \text{ tCO}_2/\text{an}$;
 - Chargeur pour les travaux de découverte, la reprise des matériaux et le chargement des camions : $\approx 30 \text{ tCO}_2/\text{an}$.
- Carburant consommé pour le transport des blocs de marbre vers les usines de traitement (40 rotations/an, distance moyenne de 1 000 km par rotation, poids-lourd au gazole) : $\approx 38 \text{ tCO}_2/\text{an}$;
- Carburant consommé pour les livraisons de carburant sur site (25 rotations/an de camions-citernes) : $\approx 2 \text{ tCO}_2/\text{an}$;
- Carburant consommé par les véhicules légers des employés (280 rotations/an, véhicules particuliers essence/gazole) : $\approx 2 \text{ tCO}_2/\text{an}$.

En additionnant l'ensemble de ces postes, le bilan équivalent CO₂ du projet s'élève à environ 240 tCO₂/an.

En retenant un ordre de grandeur de 5 tCO₂/an par habitant, cela correspond au rejet annuel d'environ 50 habitants, soit l'équivalent de la population d'un petit village français.

Au regard de cet ordre de grandeur, l'incidence du projet sur la pollution atmosphérique et donc sur le climat reste modérée et maîtrisée.

2.3 IMPACT SUR LE MILIEU NATUREL

Le projet de l'entreprise ESCAVAMAR concerne un site déjà existant et en activité implanté au sein d'une zone rurale à dominante forestière. Le projet ne prévoit pas la réalisation d'une extension, ni d'imperméabilisation supplémentaire, ni de défrichement.

L'activité du site sera similaire à l'activité actuellement exercée avec évolution de la zone soumise à extraction. Le site actuel est déjà concerné par des perturbations anthropiques (bruit, éclairage, risques de collision...). La faune présente au sein de l'aire d'influence directe est donc déjà habituée à ces différentes sources de perturbation et pourra continuer d'utiliser le site d'étude pour se reposer, chasser et se reproduire au sein des habitats naturels conservés.

Les mesures de la séquence ERC suivantes permettent de limiter les impacts sur le milieu naturel :

- **Mesure d'évitement :**
 - **E1.1 : Évitement « amont », en phase de conception du dossier de demande :** Eviter la destruction d'habitats et d'individus/stations d'espèces faunistiques et floristiques protégées ;
 - **E3.2 : Evitement technique en phase exploitation / fonctionnement :** Eviter tous risques de pollution accidentelle du sol, du sous-sol, et des eaux souterraines et superficielles et, par conséquent, les incidences potentielles sur les milieux naturels et les espèces les utilisant.
- **Mesures de réduction :**
 - **R1.1a – Limitation / adaptation des emprises des travaux et/ou des zones d'accès et/ou des zones de circulation des engins de chantier :** Réduire l'érosion du sol et la destruction de milieux sensibles ou attenants à la zone de chantier ;
 - **R1.1c/ R1.2b – Mise en défens temporaire et définitive d'habitats d'espèces patrimoniales et/ou protégées et des zones humides :** Limiter la destruction de surfaces d'habitats naturels, d'habitats d'espèces non-strictement nécessaires à l'aménagement. Durant les travaux (ensemble de la phase chantier), des balisages identifieront clairement les secteurs à préserver afin de les préserver de toute nuisance et notamment des piétinements ;
 - **R2.1d – Dispositif préventif de lutte contre les pollutions et dispositif d'assainissement provisoire de gestion des eaux pluviales et de chantier :** Eviter la pollution des sols et des habitats afin de réduire au maximum les impacts indirects sur les espèces et les populations humaines ;
 - **R2.1f - Dispositif de lutte contre les espèces exotiques envahissantes (actions préventives et curatives) :** Limiter la prolifération et l'export des espèces exotiques envahissantes présentes sur la zone de chantier ;
 - **R2.1g – Dispositif limitant les impacts liés au passage des engins de chantier :** Limiter les impacts des engins de chantier sur le milieu naturel. Limiter la création d'ornières ;
 - **R2.1k – Dispositif de limitation des nuisances envers la faune :** Limiter le dérangement et donc l'effarouchement de la faune ;
 - **R3.1a – Adaptation de la période des travaux sur l'année et R3.1b – Adaptation de la période des travaux en journée :** Cette mesure vise à décaler les travaux en dehors des périodes pendant lesquelles les espèces floristiques et faunistiques identifiées à enjeu sur le site du projet sont les plus vulnérables. Il s'agit en général des périodes de floraison et de

reproduction. Elle vise enfin à supprimer tout travaux durant la nuit, afin d'éviter tout impact sur la faune nocturne (rapaces nocturnes, chiroptères...) ;

- **R2.2a– Action sur les conditions de circulation** : Limiter les impacts des engins de chantier sur le milieu naturel, limiter la création d'ornières et limiter le tassement du sol ;
- **R2.2c – Dispositif de limitation des nuisances sonores envers la faune** : Limiter le dérangement et donc l'effarouchement de la faune ;
- **R2.2l - Installation d'abris et de gîtes pour la faune sur le projet** : Maintenir la capacité d'accueil du site pour les chiroptères par la mise en place de gîtes ;
- **R2.2q- Dispositif de gestion et de traitement des eaux pluviales et des émissions polluantes** : Limiter le risque de pollution accidentelle du sol, du sous-sol, et des eaux superficielles et souterraines et limiter le risque de pollution diffuse vers le milieu naturel.
- **Mesures d'accompagnement** :
 - **A6.1a – Organisation administrative du chantier** : Suivi de la bonne application des mesures en phase chantier ;
 - **A9 – Mise en place d'un suivi des espèces exotiques envahissantes** : Lutter contre la prolifération des espèces exotiques envahissantes.

L'exploitant restera vigilant quant au développement d'espèces exotiques envahissantes sur le site.

L'analyse de l'état initial sur un cycle biologique complet a révélé la présence d'espèces protégées et/ou patrimoniales dans plusieurs groupes taxonomiques (amphibiens, reptiles, oiseaux, mammifères terrestres, insectes et chiroptères). Il en a découlé une hiérarchisation des enjeux en fonction des espèces (de leur statut de conservation au niveau national mais aussi de leur niveau de rareté locale) et de leur utilisation du milieu.

La mise en place de la séquence Evitement et Réduction des incidences dans le cadre de ce projet permet d'évaluer les incidences sur les espèces animales et végétales à un niveau très faible à faible pour tous les groupes taxonomiques, et des incidences résiduelles non significatives sur des espèces protégées.

Aucune procédure de demande de dérogation de destruction d'espèces protégées n'est donc à prévoir pour ce projet.

Le projet ne présente aucun risque d'atteinte à l'état de conservation des espèces protégées potentiellement ou réellement présentes au sein de l'aire d'étude immédiate. Le projet ne nuit pas au maintien des populations d'espèces animales et végétales au niveau local.

2.4 IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT HUMAIN

2.4.1 IMPACT VISUEL ET INSERTION PAYSAGERE

La topographie locale, vallonnée, ne permet pas de vues dégagées sur le site depuis son environnement proche en raison du couvert forestier dense qui l'entoure. En effet, en raison de son caractère encaissé et de sa localisation au sein d'espaces forestiers, le site n'est pas visible depuis ses abords immédiats, à savoir depuis la route départementale RD294. Les espaces boisés forme une barrière visuelle, empêchant la visibilité du site depuis l'intégralité des espaces extérieurs.

Le site de l'entreprise ESCAVAMAR n'est donc pas visible depuis les premières habitations de la commune de Bielle et n'émerge pas de la ligne paysagère.

Aucun bâtiment ne sera construit dans le cadre du projet, ce qui élimine les impacts visuels liés à des infrastructures. La perception visuelle du site restera identique à l'impact visuel existant, sans modification significative de l'aspect du paysage, avec maintien du masque paysagers environnant.

Enfin, l'exploitant s'engage à réhabiliter le site de manière écologique à l'issue de l'exploitation avec la restitution d'un couvert forestier proche de l'état initial par végétalisation.

Par conséquent, l'incidence du site sur le paysage restera limitée. Le projet s'inscrit ainsi dans une démarche respectueuse de l'environnement et du cadre visuel local.

2.4.2 IMPACT LIE AU TRAFIC

La circulation engendrée par l'exploitation de l'installation de la société ESCAVAMAR est liée :

- A l'évacuation des matériaux commercialisables vers les usines de traitement existantes du Groupe situées en Italie ;
- Aux salariés se rendant sur le site.

Le projet ne prévoit pas la création de nouveaux emplois. Le nombre de véhicules légers se rendant quotidiennement sur le site sera donc identique par rapport à la situation actuelle.

En revanche, dans le cadre du futur projet d'exploitation, la capacité annuelle d'extraction a été réévaluée à 2 000 tonnes, dont environ 800 tonnes (soit 40 % du total extrait) seront constituées de blocs marchands, contre 400 actuellement. Cette augmentation de la part des blocs marchands aura un impact sur le trafic routier lié aux poids lourds, lequel sera multiplié par deux par rapport à la situation actuelle. **Il est ainsi prévu le passage de 40 camions de 25 tonnes par an.** Pour venir sur l'installation, les PL emprunteront la RD924.

L'augmentation de trafic due au site de l'entreprise ESCAVAMAR par rapport à la situation existante représentera - de 1 % du trafic total journalier et + 3,5 % du trafic de PL journalier.

L'augmentation du trafic associée au projet aura un impact limité et acceptable sur la route départementale RD294.

2.4.3 IMPACT LIE AU BRUIT

Les sources d'émissions sonores sur site de l'entreprise ESCAVAMAR sont les suivantes :

- Activité de la marbrière (perforatrice, haveuse, scie à fil diamanté...);
- Déchargement/chargement et manutention des matériaux ;
- Circulation des véhicules et engins sur le site.

Aucune activité n'est réalisée en période nocturne et l'établissement ne fonctionne pas les dimanches et jours fériés. De plus, le site fonctionne par campagne annuelle de 5 mois/an en moyenne). Il est également à noter que par rapport à l'exploitation actuelle en cours, aucun appareil ne sera rajouté.

La dernière étude de bruit a été effectuée sur le site en période d'activité de la marbrière le 26/07/2023. Les mesures réalisées montrent que les niveaux sonores respectent les seuils réglementaires en période diurne aussi bien en limite de propriété qu'au niveau de la zone émergence réglementée.

Le bruit émis par l'activité du site en période diurne a été estimé à :

- En limite de propriété la plus proche de la zone d'extraction : 40,5 dB(A) < 70 dB(A) ;
- Au niveau habitation la plus proche (750 m) : émergence de 0 dB(A) < 6 dB(A).

Ainsi, le bruit émis par l'activité du site respectera les valeurs seuils réglementaires d'émission en limite de propriété et d'émergence en ZER.

Notons qu'afin de corroborer ces informations, l'exploitant réalisera une étude de bruit après le début des campagnes d'extraction des matériaux au sein de la marbrière dans la première année suivant l'obtention de l'arrêté préfectoral d'autorisation ICPE de l'entreprise ESCAVAMAR.

2.4.4 IMPACT LIE AUX VIBRATIONS

Les vibrations engendrées par l'activité seront très faibles et uniquement liées au fonctionnement du matériel roulant (les engins et camions de livraison) et des machines d'extraction et de traitement du marbre.

En raison de l'absence de campagnes de tirs de mine, les activités exercées sur le site ne sont pas de nature à générer des vibrations ayant un impact significatif sur l'homme. Cela garantit une exploitation respectueuse de l'environnement et des populations locales.

2.4.5 IMPACT LIE AUX EMISSIONS LUMINEUSES

Les sources d'émission lumineuse du site seront les phares des engins de chantier (pelles, chargeuses, dumpers) ainsi que l'éclairage du local dédié aux employés du site, utilisés ponctuellement en cas de faible luminosité en fonction des saisons et de l'heure de la journée, le matin et le soir pendant les heures d'ouverture en période hivernale. Ceux-ci sont déjà en place sur l'installation actuelle et aucun éclairage ne sera rajouté sur les zones d'extraction de la marbrière. Les éclairages artificiels sont orientés de façon à éclairer uniquement les surfaces d'activités ou de passage. Le site ne comprend pas d'enseigne lumineuse.

En raison de ces caractéristiques et de l'éloignement des habitations les plus proches, les émissions lumineuses seront très limitées et n'auront aucun impact sur la population locale.

2.4.6 IMPACT LIE AUX ODEURS

Les activités qui sont exercées au sein du site ne sont pas de nature à engendrer des nuisances olfactives. Le site n'accueille que des déchets inertes ne présentant pas de caractère putrescible.

L'installation ne générera pas d'impact olfactif. Les évolutions n'auront aucune incidence sur le volet odeur.

2.4.7 IMPACT SUR LES ACTIVITES ECONOMIQUES ET AGRICOLES

Le site de l'entreprise ESCAVAMAR permet le développement d'une dynamique d'économie circulaire locale.

L'exploitation de ce site génère de l'emploi direct et indirect par l'intermédiaire de la sous-traitance nécessaires, notamment lors des travaux.

Le projet est effectué au sein du périmètre actuel de l'activité, en conséquence ce projet ne nécessitera pas l'utilisation de terres agricoles ou forestières.

Le projet a un impact positif sur les activités économiques et n'aura pas d'impact particulier vis-à-vis de l'utilisation de terres agricoles ou d'espaces forestiers.

2.5 IMPACTS SUR LES BIENS MATERIELS ET SUR LE PATRIMOINE CULTUREL ET HISTORIQUE

L'installation se situe en dehors des zones sensibles en ce qui concerne le patrimoine archéologique, culturel et paysager.

Le site protégé le plus proche se situe à 3,6 km à l'est du site (Cromlechs) et aucun impact n'est donc à craindre sur ce monument historique.

Le site n'est pas couvert par une zone de présomption de prescription archéologique et n'est pas concerné par un plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV).

Le site n'aura pas d'impact sur les biens matériels et le patrimoine.

2.6 IMPACT ASSOCIE A LA PRODUCTION DE DECHETS

L'activité du site de l'entreprise ESCAVAMAR ne génère que très peu de déchets, en quantité limitée. Ils sont dirigés vers des filières adaptées, sans accumulation sur le site et dans le respect des conditions réglementaires de stockage :

- Déchets de bureau : déchets banals en mélange (cartons, papiers, gobelets, ...) ;
- Boues de curage des ouvrages de gestion des eaux ;
- Déchets issus de la petite maintenance (contenants vides d'huiles, chiffons souillés...).

Les déchets issus du curage des ouvrages de gestion des eaux et les déchets issus de la maintenance sont des déchets dangereux. Ils sont envoyés pour traitement dans des filières dûment autorisées et agréées. Ils font l'objet d'une traçabilité BSD conformément à l'article R. 541-45 du Code de l'Environnement et les éléments associés sont renseignés sur registre électronique (Trackdéchets).

Les principes retenus pour la gestion des déchets sont les suivants :

- Privilégier la réutilisation et le recyclage des matériaux dès que possible ;
- Faire appel à des entreprises autorisées et/ou agréées pour la reprise et l'élimination des déchets.

Du fait de la gestion rationnelle des déchets (stockages provisoires) et des pratiques conformes aux exigences réglementaires, tout risque pour l'environnement local peut être écarté.

2.7 IMPACTS TEMPORAIRES LIES AU CHANTIER

Les travaux prévus sont les suivants :

- Terrassements ;
- Reprise et création de routes d'accès ;
- Sécurisation des zones de travail.

Le chantier se déroulera sur le site existant. Le projet ne prévoit pas la réalisation d'une extension, ni d'imperméabilisation supplémentaire, ni de défrichement.

Ces travaux seront réalisés selon les règles de l'art et dans le respect de la réglementation en vigueur et des bonnes pratiques, tant du point de vue de la sécurité que de la protection de l'environnement. Toutes les dispositions possibles seront prises pour limiter les nuisances pour le voisinage.

Les principaux impacts du chantier seront les suivants :

- **Production de déchets** : essentiellement des emballages, des matériaux et des déblais. Des procédures définissant les modes de gestion des déchets sur chantier seront définies. Le stockage des déchets sera réalisé dans de bonnes conditions de manière à réduire les risques de nuisances et de pollution ;
- **Effet sur le trafic et la dissémination de poussières** : la phase de chantier sera à l'origine de la circulation d'engins. Ces véhicules fonctionneront en période diurne. Toutes les mesures seront prises pour limiter les nuisances sonores liées au trafic dans le cadre du chantier :
 - Limitation de la vitesse ;
 - Respect des réglementations en vigueur pour les engins, définissant leurs puissances acoustiques maximales autorisées.

Les impacts liés au trafic engendré par le chantier sont notamment les émissions de poussières qui resteront cependant ponctuelles et localisées aux environs proches du site. Il peut également être à l'origine de salissures sur les voies publiques à proximité du site. Dans le cas où la circulation des véhicules sur les pistes d'exploitation entraînerait des émissions de poussières importantes, les pistes seront arrosées.

- **Qualité de l'air** : effets propres à tout chantier sur la qualité de l'air : production de poussières et émissions de gaz d'échappements ;
- **Eaux superficielles, eaux souterraines** : toutes les mesures seront prises pour éviter les risques de pollution pour les eaux de surface ou les eaux souterraines, notamment par les hydrocarbures des engins. Ce type d'activité ne représente qu'un risque faible lié principalement à un accident. Des consignes de sécurité strictes seront appliquées ;
- **Nuisances sonores** : les travaux peuvent être à l'origine de bruit, cependant, rappelons la phase travaux sera très limitée dans le temps et que les travaux n'auront lieu qu'en journée. De plus, le site est implanté dans une zone naturelle rurale à dominante forestière, limitant ainsi l'impact des nuisances sonores sur les riverains. Tous les engins et véhicules utilisés seront conformes à la réglementation et aux normes en vigueur, régulièrement entretenus et vérifiés ;

A1MAESC - 127 774	SOLER IDE	Résumé non technique de l'étude d'impact	IND	03/12/25	VF
Dossier	Agence	Document	Rédigé par	Date	État

- **Impact visuel du chantier :** le site se trouve dans une zone naturelle vallonnée et assez isolée à dominance forestière avec un masque paysager conséquent, l'impact visuel du chantier sera donc moindre. D'autant plus que le site est déjà existant et que les écrans de végétation empêchant la visibilité du site depuis les extérieurs seront entièrement conservés.

Les impacts liés au chantier seront temporaires et limités à la période diurne. Toutes les mesures seront prises afin de limiter les impacts sur le voisinage et l'environnement.

A1MAESC - 127 774	SOLER IDE	Résumé non technique de l'étude d'impact	IND	03/12/25	VF
Dossier	Agence	Document	Rédigé par	Date	État

2.8 INCIDENCES RESULTANT DE LA VULNERABILITE DU PROJET AUX RISQUES MAJEURS

Le site de l'entreprise ESCAVAMAR est concerné par :

- Le risque lié aux mouvements de terrain et plus particulièrement au retrait-gonflement des argiles (aléa moyen au droit du site) ;
- Le risque de feux de forêts dû à la présence d'espaces forestiers en limite de site ;
- Le risque foudre ;
- Le risque sismique avec aléa moyen (4/5) ;
- Le risque de malveillance.

2.8.1 RISQUE DE RETRAIT GONFLEMENT DES ARGILES

La commune et plus particulièrement le site sont concernés par l'aléa retrait-gonflement des argiles, qui est modéré au niveau du site.

Néanmoins, dans le cadre de l'exploitation projetée, aucune nouvelle infrastructure ne sera mise en place et concernant la stabilité des zones d'extraction, l'exploitation de la marbrière sera menée conformément à la réglementation en vigueur et de façon à assurer la stabilité des terrains. Ainsi :

- Un délaissé réglementaire de 10 mètres de large, dans lequel aucune activité extractive ne sera effectuée, sera observé entre les périmètres d'autorisation et d'extraction ;
- La hauteur des fronts n'excédera pas 5 m et la largeur des banquettes sera de minimum 1,3 m.

Le risque de retrait-gonflement des argiles sera donc pris en compte dès le début de la phase d'extraction et lors du choix des équipements.

En conséquence, les risques liés aux mouvements de terrain et plus particulièrement au retrait-gonflement des argiles ne sont pas retenus dans l'analyse des risques.

2.8.2 RISQUE Foudre

Aucune des activités réalisées au sein de l'installation n'est soumise à l'obligation de réaliser une étude de risque foudre.

Toutefois, la foudre constitue toujours un potentiel de dangers externe et ce risque sera pris en compte comme potentiel événement initiateur dans l'analyse des risques. Les éventuelles mesures qui seront mises en place pour protéger les intérêts identifiés permettront de maîtriser le risque foudre sur le site.

2.8.3 RISQUE DE FEU DE FORET

Le risque de feu de forêt sur le site est induit par la présence des espaces forestiers qui longent les limites du site.

Le site est protégé des éventuels effets domino provenant d'un incendie de ces espaces forestiers étant donné que la distance minimale entre le bois et les premiers équipements vulnérables au feu (locaux employés et

zone d'extraction) est de 12 m. Or on considère qu'une distance minimale de 10 m est suffisante pour éviter la propagation d'effets domino.

En cas de déclenchement d'un incendie, le site de l'entreprise ESCAVAMAR est équipé des moyens adaptés pour intervenir.

Le risque de feu de forêt est ainsi maîtrisé sur l'installation.

2.8.4 RISQUE DE MALVEILLANCE

Le site est entièrement clôturé et fermé en dehors de la présence du personnel ce qui limite le risque d'intrusion. De plus un système de surveillance est mis en place pour le contrôle des entrées/sorties.

Pour la protection générale de l'installation, les dispositions prévues pour prévenir les actes de malveillance sont les suivantes :

- Le site est entièrement entouré par une clôture ;
- L'accès est muni d'une barrière cadenassée en dehors des heures de travail ;
- L'accès est uniquement réservé aux personnes autorisées.

Le risque lié aux actes de malveillance sur le site de l'entreprise ESCAVAMAR est donc limité et les mesures de prévention et protection mises en place permettent de maîtriser ce risque.

2.8.5 RISQUE DE SEISME

La commune et le site d'extraction se situent en zone de sismicité 4/5, telle que définie par l'arrêté du 22 octobre 2010 relatif aux règles de construction parasismique applicables aux bâtiments « à risque normal ».

L'exploitation projetée de la marbrière ne prévoit pas la création de bâtiments sensibles soumis à ces exigences. Les installations restent limitées et non structurantes.

Afin de garantir la stabilité du site en contexte sismique :

- Les fronts de taille seront maintenus à des hauteurs maîtrisées ;
- Les banquettes disposeront de largeurs suffisantes ;
- Les équipements et installations techniques seront implantés sur des zones planes et stabilisées.

Ces dispositions permettent de prendre en compte le risque sismique dès le démarrage de l'exploitation et d'assurer une extraction du marbre en conditions de sécurité adaptées à la sismicité locale.

2.9 VULNERABILITE DU PROJET AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Le changement climatique peut être à l'origine de phénomènes climatiques extrêmes pouvant impacter l'exploitation d'un site industriel.

La commune de Bielle est concernée par le risque de feux de forêt. Le terrain d'implantation du projet est situé au sein de boisements denses, les risques d'incendie des terrains situés autour du site sont donc considérés comme important compte tenu de l'occupation du sol. Néanmoins, au niveau du site, les risques de propagation seront réduits par la nature minérale des sols et des fronts de taille. Le site est d'ailleurs situé au sein de l'emprise concernée par un zonage informatif des obligations légales de débroussaillage.

La commune de Bielle est concernée par le risque d'avalanche. Néanmoins, bien que située en zone de montagne, la marbrière n'est pas située au sein de la zone à risque d'avalanche entraînant une servitude d'utilité publique.

Concernant le risque de retrait-gonflement des argiles, le changement climatique pourrait avoir comme conséquence, à travers l'augmentation des périodes de sécheresse et l'éventuelle augmentation des précipitations intenses, de favoriser la rétractation des argiles et l'ouverture des fissures. Le risque de mouvements de terrain liés au retrait-gonflement des argiles a été pris en compte lors de la conception de l'installation.

En conclusion, compte tenu de son implantation (hors zone de risque liée à la montagne, d'inondations, et dans une zone avec des sols minéraux limitant les risques d'incendie dus à la proximité des forêts), ainsi que des mesures prises pour optimiser sa consommation d'eau (fonctionnement en circuit fermé) la vulnérabilité de l'installation de l'entreprise ESCAVAMAR face au changement climatique demeure faible.

A1MAESC - 127 774	SOLER IDE	Résumé non technique de l'étude d'impact	IND	03/12/25	VF
Dossier	Agence	Document	Rédigé par	Date	État

2.10 CONCLUSION SUR L'ANALYSE DES IMPACTS DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT

Le tableau suivant synthétise les incidences directes ou indirectes, temporaires ou permanentes, du projet sur l'environnement ou sur la santé humaine et établit une hiérarchisation des impacts (positifs, nuls → forts). Les principales mesures de réduction des impacts identifiés sont récapitulées dans ce tableau :

Tableau 2 : Synthèse des impacts sur l'environnement.

Thème	Nature de l'impact du projet	Mesures			Impact résiduel	Caractéristiques de l'impact
		Évitement	Réduction	Compensation		
Sol et eaux	Consommation en eau	/	* Fonctionnement du process en circuit fermé avec recyclage des eaux afin de réduire l'impact sur la ressource en eau superficielle. * Utilisation de bouteilles d'eau pour la consommation en eau potable des employés et de toilettes sèches.	/	Faible	Effet direct, temporaire
	Sols et eaux souterraines	* Dispositif étanche prévu (bac avec géotextile) pour les activités à risque. * Contrôle des matériaux entrants pour la phase de remise en état, avec zone de dépose, puis prise en charge par opérateur du site.	* Maintien des 3 bassins de rétention déjà présents au sein de l'installation. * Utilisation des vannes d'obturation en cas de pollution accidentelle au sein des bassins de décantation.	/	Négligeable	/

Thème	Nature de l'impact du projet	Mesures			Impact résiduel	Caractéristiques de l'impact
		Evitement	Réduction	Compensation		
	imperméable, ne favorisant pas les infiltrations. * Stockage de produits dangereux en lien avec l'activité présents en quantité très limitée (huiles et graisses)	* Présence de rétentions réglementaires prévues et adaptées. * Stockage des produits liquides dangereux et des huiles dans une zone spécifique au sein d'un container de stockage couvert, étanche et équipée de façon à recueillir les égouttures. Ces produits sont stockés sur rétention réglementaire. * Système de gestion des eaux de ruissellement : écoulement gravitaire vers les bassins de décantation avant rejet par deux exutoires avec système d'obturation => eaux de ruissellement non souillées et possibilité d'isoler le réseau interne. * Pas de stockage d'hydrocarbures au sein du site en dehors de la cuve avec rétention intégrée d'une capacité de 400 L dédiée au ravitaillement du groupe électrogène et du compresseur.				

Thème	Nature de l'impact du projet	Mesures			Impact résiduel	Caractéristiques de l'impact
		Evitement	Réduction	Compensation		
Air / Climat	Eaux superficielles	* Contrôle des matériaux entrants pour la remise en état du site, avec opérateurs présents durant les horaires de fonctionnement ; * Réalisation des opérations de ravitaillement en carburant des engins et de la cuve de stockage du carburant en dehors de l'enceinte de la marbrière, au niveau d'une zone dédiée, avec mise en place de bacs de rétention ou de géotextile et en présence immédiate d'un kit anti-pollution ; - Mise en place de vannes d'obturation au niveau des exutoires des bassins de rétention des eaux.	<u>Traitement des eaux de ruissellement du site :</u> 1. Collecte via réseau interne vers les bassins de décantation avec une gestion maîtrisée des pentes et un curage lorsque nécessaire.	/	Faible	Effet direct et indirect temporaire
	Qualité de l'air	* Absence de rejet canalisé. * Camions de transports spécifiques à l'activité.	* Entretien régulier des pistes et des voiries pour éviter toute accumulation de poussières. * Gestion de la circulation et vitesse limitée à 10 km/h * Entretien régulier des véhicules et des engins (pelle...)	/		

Thème	Nature de l'impact du projet	Mesures			Impact résiduel	Caractéristiques de l'impact
		Evitement	Réduction	Compensation		
			* Éloignement des zones de stockages des limites de propriété.			
	Climat	* Émissions de gaz à effet de serre par les véhicules et les engins utilisés sur le site. * Émissions de gaz à effet de serre par les activités consommant de l'énergie (souvent électrique ou fossile)	* Valorisation des déchets triés/collectés sur le site.	* Gestion de la circulation et vitesse limitée à 10 km/h * Entretien des équipements pour limiter les risques de surconsommation.	/	Négligeable
Milieu humain	Paysage	* Le site s'implante dans un milieu naturel, au sein d'espaces boisés. * L'environnement proche du site est rural et très peu anthropisé. * Topographie du secteur très vallonnée. * Aucune création de bâtiment dans le cadre du projet.	* L'aménagement du site respecte les différentes prescriptions qui sont applicables en matière d'urbanisme. * Conservation des masques paysagers naturels existants tout autour de l'installation (pas de déboisement)	* Efforts d'intégration paysagère mis en œuvre : aménagement prévu pour assurer la continuité du paysage au niveau de la topographie périphérique et de la végétation * Remise en état du site privilégiant une végétalisation du site afin par plantation afin de recréer une continuité avec les espaces naturels locaux.	/	Faible

Thème		Nature de l'impact du projet	Mesures			Impact résiduel	Caractéristiques de l'impact
			Evitement	Réduction	Compensation		
				* Le site sera maintenu propre.			
	Trafic	* Le site est accessible par la route départementale D924. * L'implantation de la marbrière génèrera un trafic très faible, avec moins d'une rotation hebdomadaire. * Le renouvellement de l'exploitation, malgré l'augmentation du nombre de rotations de poids-lourds, n'entraînera que peu d'augmentation de trafic sur la route départementale D924.	* Trafic nul les jours fériés et les week-ends. * Entretiens des pistes à l'intérieur de l'ICPE.	* Voie d'accès interne à la à l'installation suffisamment dimensionnée. * Mise en place d'une signalisation adéquate sur le site. * Limitation de la vitesse de circulation à 10 km/h. * Rappel du respect du Code de la Route aux conducteurs. * Formations, sensibilisations régulières des conducteurs sur les thématiques métiers, sécurité et environnement	/	Faible	Effet direct
	Bruit	* Principales sources de bruit : - Déplacements des engins et des véhicules sur le site - Dépose et chargement des déchets et matériaux - Extraction et traitement des matériaux. * Premières habitations et ERP éloignés de l'installation.	* Activité nulle les jours fériés et les week-ends. * Entretien régulier des engins et des poids lourds.	* Engins ne fonctionnant pas toute la journée, seulement par périodes de quelques heures par jour. * Limitation de la vitesse de circulation à 10 km/h * Éloignement des activités susceptibles de générer des	/	Faible	Effet direct, ponctuel

Thème	Nature de l'impact du projet	Mesures			Impact résiduel	Caractéristiques de l'impact
		Evitement	Réduction	Compensation		
			nuisances sonores des limites de propriété.			
	Vibrations	/	/	/	Négligeable	/
	Émissions lumineuses	* Éclairage très peu utilisé, uniquement en début ou fin de journée en hiver, et uniquement constitué des feux de signalisation des engins.	* Pas de fonctionnement en période nocturne. * Pas d'enseigne lumineuse.	/	Négligeable	Effet direct
	Odeurs	* Matériaux inertes ne présentant pas un caractère putrescible et n'émettant pas d'odeurs.	/	/	Négligeable	/
Patrimoine culturel et historique	* Site en dehors de tout périmètre de monument historique. * Site hors des périmètres de sites inscrits ou classés. * Absence de sites archéologiques.	/	/	/	Nul	/
Gestion des déchets	* Faible quantité de déchets générés par l'installation. * Déchets de fonctionnement dirigés vers des filières adaptées	* Pédagogie en matière de gestion des déchets : évitement, recyclage, valorisation matière	* Pédagogie en matière de gestion des déchets : réduction des déchets	/	Positif	Effet indirect

Thème	Nature de l'impact du projet	Mesures			Impact résiduel	Caractéristiques de l'impact
		Evitement	Réduction	Compensation		
	en vue d'une valorisation ou d'une élimination. *Collecte et gestion des déchets des usagers selon les meilleures filières actuelles.	* Récupération des matériaux et objets				

Légende :

	Impact fort
	Impact modéré
	Impact faible
	Impact négligeable à nul
	Impact positif

3 ANALYSE DES EFFETS CUMULES AVEC D'AUTRES PROJETS

La notion d'effets cumulés recouvre l'addition, dans le temps ou dans l'espace, d'effets directs ou indirects issus d'un ou de plusieurs projets et concernant la même entité (ressources, populations ou communautés humaines ou naturelles, écosystème, activités...). Elle inclut aussi la notion de synergie entre effets.

L'article R.122-5 du Code de l'Environnement précise que les autres projets connus sont ceux qui, lors du dépôt de l'étude d'impact, ont fait l'objet :

- D'une étude d'incidence environnementale au titre de l'article R.181-14 et d'une enquête publique ;
- D'une évaluation environnementale au titre du présent code et pour lesquels un avis de l'autorité environnementale a été rendu public.

Les projets pris en compte dans cette analyse sont donc ceux qui répondent aux conditions énoncées par la disposition ci-dessus, et qui, du fait de leur localisation à proximité du projet et/ou de leurs impacts potentiels, sont susceptibles d'induire des effets cumulés avec le projet.

La recherche des projets à prendre en compte est réalisée dans un périmètre minimum de 3 km autour de la zone du projet.

Sur les 3 dernières années, aucun projet n'a été soumis à l'autorité environnementale dans le secteur. De plus, le terrain d'étude se situe en zone rurale à dominante forestière et est relativement isolé.

Aucun projet susceptible de générer un effet cumulé avec le projet de l'entreprise ESCAVAMAR n'est ainsi recensé dans un rayon de 3 km.

4 COMPATIBILITE AVEC LES SCHEMAS DE GESTION DES EAUX

4.1 SDAGE RHONE-MEDITERRANEE-CORSE 2022-2027

La commune de Bielle fait partie de la circonscription de l'agence du bassin Adour-Garonne et est donc concernée par le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) 2022-2027 associé à cette agence.

Approuvé le 10/03/2022, il définit, pour les années 2022 à 2027, les priorités de la politique de l'eau dans le bassin Adour-Garonne.

Le projet est compatible avec le SDAGE bassin Adour-Garonne 2022-2027 vis-à-vis des dispositions suivantes :

- C-23 - Encourager l'utilisation des eaux non conventionnelles ;
- D12 - Intégrer la préservation de la ressource en eau dans les schémas régionaux des carrières ;
- D13 - Prendre en compte les objectifs environnementaux pour les extractions ;
- D41 - Éviter, réduire ou, à défaut, compenser l'atteinte aux fonctions des zones humides.

4.2 SAGE

Un SAGE, Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau est un document de planification élaboré de manière collective, pour un périmètre hydrographique cohérent. Le site d'étude ne se trouve sur aucun territoire concerné par un SAGE.

Le projet de prolongement de la marbrière sur la commune de Bielle n'est pas de nature à remettre en cause les enjeux et objectifs d'un SAGE.

5 ANALYSE DES EFFETS DU PROJET SUR LA SANTE

5.1.1 ANALYSE DE L'ETAT INITIAL DU SITE – USAGE DES MILIEUX

Le tableau ci-après synthétise les données sur les usages des milieux environnementaux aux environs du site.

Tableau 3 : Récapitulatif synthétique des données sur les milieux

	Données générales	Usages
Géologie / Sol	Site installé sur la formation géologique «Calcaire subrécifal à Toucasia de l'Aptien supérieur».	Site situé au sein de l'emprise actuelle de la marbrière en exploitation, au sein d'une zone naturelle composée d'espaces boisés exploités par l'ONF, à l'ouest de la commune de Bielle. Premières habitations à 450 m à l'est du site.
Hydrogéologie	Une masse d'eau souterraine : Terrains plissés du bassin versant du gave d'Oloron et du Saison (FRFG051B)	Le site n'est concerné par aucun périmètre de protection de captage d'eau potable et ne présente aucun risque pour les ressources utilisées pour l'alimentation en eau potable.
Hydrologie	Une masse d'eau superficielle : Le Gave d'Ossau du confluent du Gave de Bious au confluent du Lau (FR256B) à 6 km à l'est du site	Il n'y a pas de captage AEP en eaux superficielles à proximité du site.

5.1.2 SYNTHÈSE DES SOURCES IDENTIFIÉES SUR LE SITE

Les sources de rejets identifiées sur le site sont les suivantes :

- Les émissions diffuses de poussières lors de l'extraction du marbre, de la manipulation des matériaux, du décapage et de la circulation des véhicules et engins ;
- Les émissions de gaz d'échappement lors de la circulation des véhicules et des engins sur le site ;
- Les rejets d'eaux pluviales ;
- Toutes les émissions groupées sous le terme « nuisances » : émissions sonores, lumineuses, envois de déchets, nuisibles....

L'ensemble des sources identifiées ont été exclues d'une évaluation quantitative des risques sanitaires au regard du contexte environnemental local et des enjeux en matière d'exposition des populations riveraines et du type d'installations considérées.

5.2 CONCLUSIONS DE L'ÉVALUATION DES RISQUES SANITAIRES

Par conséquent, à ce stade de l'évaluation des risques sanitaires, il apparaît eu égard au principe de proportionnalité qu'une évaluation quantitative des risques sanitaires ne s'avère pas pertinente étant donné les types de rejet et les quantités de polluants mises en jeu (en considérant un fonctionnement non dégradé des installations) et le contexte humain local (éloignement des populations à plus de 450 m).



Bureau d'études et de conseils en
Environnement